

## ORGANISME RESPONSABLE DE L'APPEL D'OFFRES

### Centre de services partagés du Québec (CSPQ)

880, chemin Sainte-Foy, 8<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 2L2

[www.dispositiondesbiens.gouv.qc.ca](http://www.dispositiondesbiens.gouv.qc.ca)

## INFORMATION SUR L'APPEL D'OFFRES

Personne-ressource : Gérard Ethier  
Tél. : 418 528-0880, poste 3043  
Courriel : gerard.ethier@cspq.gouv.qc.ca

## INFORMATION SUR LES LOTS DE L'APPEL D'OFFRES

### Ministère ou organisme cédant :

Revenu Québec – BNR (successions en région)

---

### Adresse d'entreposage des lots :

11100, boulevard du Golf  
Montréal (Québec) H1J 2Y7

---

### Représentant sur les lieux de l'entreposage :

Yannick Prévost  
Tél. : 514 334-7727

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), par l'entremise du Service de la gestion et de la disposition des biens, sollicite des soumissions pour l'acquisition des lots relatifs au présent appel d'offres. Les conditions à respecter sont énumérées ci-dessous, de même que les conditions particulières à l'appel d'offres et une présentation des lots en question.

Le CSPQ peut apporter une modification à un appel d'offres en cours de publication; ce changement sera ensuite annoncé sur le site Web de la disposition des biens au [www.dispositiondesbiens.gouv.qc.ca](http://www.dispositiondesbiens.gouv.qc.ca). Il appartient à tout soumissionnaire de visiter ce site Web pour prendre connaissance des modifications apportées à un appel d'offres en cours de publication.

## DESCRIPTION DES LOTS

Le CSPQ fournit de bonne foi la description du contenu de chacun des lots, de même que de l'information pertinente sur l'état de ce dernier. Les lots sont mis en vente selon la formule « tel quel, sur place », c'est-à-dire que chaque bien est vendu tel que vu, aux risques de l'adjudicataire. Les photographies et illustrations fournies ci-après dans la description des lots ne sont présentées qu'à titre indicatif, et ne sont pas garanties de l'état ou de la quantité des articles.

Le CSPQ n'offre **aucune garantie**, expresse ou implicite, légale, contractuelle, conventionnelle ou verbale pour ce qui est de la qualité, de la nature, du caractère, de la quantité, du poids ou de la taille des lots, ni en ce qui a trait à leur état ou leur utilité pour un usage ou une fin quelconque. Par ailleurs, la Loi sur la protection des consommateurs ne s'applique pas à ce type de vente.

## EXAMEN DES LOTS PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Le CSPQ ne peut être tenu responsable d'une omission ou d'un examen incomplet du lot par le soumissionnaire. Toute personne physique ou morale qui dépose une soumission reconnaît avoir examiné le lot et s'en déclare entièrement satisfait. Toute personne qui procède à l'examen d'un lot sur les lieux de l'entreposage est responsable de tout dommage, direct ou indirect, matériel, corporel ou incorporel, accidentel ou intentionnel de son fait, du fait de son représentant, de son préposé ou de toute personne qui l'accompagne.

## INSCRIPTION DU SOUMISSIONNAIRE ET DÉPÔT DE SOUMISSION

L'information ainsi que les formulaires nécessaires à l'inscription de chaque soumissionnaire et au dépôt de sa soumission sont accessibles sur le site Web de la disposition des biens du CSPQ, au [www.dispositiondesbiens.gouv.qc.ca](http://www.dispositiondesbiens.gouv.qc.ca).

Tout soumissionnaire désirant retirer sa soumission doit le faire par écrit au représentant concerné et ce avant la date limite du dépôt des soumissions.



### ADJUDICATION DE LOT, PAIEMENT ET PRISE DE POSSESSION

Le lot est adjugé au soumissionnaire ayant présenté la plus haute mise, sous réserve de l'acceptation de la vente par le ministère ou l'organisme cédant. Pour chaque lot, le CSPQ communique, dans les meilleurs délais possibles, avec l'adjudicataire de chaque lot, aux coordonnées indiquées dans sa soumission. Le CSPQ ne pourra être tenu responsable d'un défaut de communication attribuable à l'adjudicataire ou à une force majeure. L'adjudicataire procède alors au paiement et prend possession du lot.

Tout soumissionnaire peut se voir adjuger le lot pour lequel il a déposé une soumission. Ainsi tous les lots pour lesquels il a déposé une soumission pourraient lui être adjugés. Sur adjudication du lot, le soumissionnaire a l'obligation d'effectuer le paiement du montant fixé dans sa soumission, tel qu'il s'est engagé à le faire par le dépôt de cette dernière.

Le **paiement** s'effectue par téléphone, auprès du responsable de l'appel d'offres, avec une carte de crédit Visa, MasterCard ou American Express. Toute vente de lot est assujettie à la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) de 5 %, de même qu'à la taxe de vente du Québec (TVQ) de 9,975 %. Toutefois, ces dernières ne doivent pas être incluses dans le prix soumis. Des frais d'acquisition de 5 % seront également facturés sur le montant du lot adjugé. Il est à noter que les frais d'acquisition, sont taxables.

À défaut d'exécuter le paiement dans les 21 jours suivant l'adjudication, le CSPQ pourra procéder de nouveau à la disposition du lot. L'adjudicataire en défaut de paiement est tenu de payer la différence entre le montant soumis et le montant qui sera payé par le nouvel acquéreur, et doit également défrayer les coûts liés à l'entreposage et à la disposition du lot.

L'adjudicataire prend possession du lot sur le site d'entreposage. Il doit se charger de prendre les moyens et précautions nécessaires pour assurer une prise de possession sécuritaire, et ce, en conformité avec les lois et règlements en vigueur. L'adjudicataire est également responsable de tout dommage, direct ou indirect, matériel, corporel ou incorporel, accidentel ou intentionnel qui pourrait survenir à l'occasion de la prise de possession, et ce, que ce soit du fait de l'adjudicataire lui-même, de son représentant, de son préposé ou de toute personne qui l'accompagne. L'adjudicataire ne peut effectuer la revente du lot sur les lieux d'entreposage. De plus, celui-ci devra laisser les lieux dans un état jugé acceptable.

### DÉFAUT DE PAIEMENT ET SUSPENSION DU DROIT

Le CSPQ peut suspendre le droit de participer à tout appel d'offres ou de prendre possession de tout lot, pour une période minimale de 2 ans, de tout soumissionnaire qui ne respecte pas l'obligation d'acquitter les sommes indiquées dans l'une des soumissions pour laquelle le lot a été adjugé, ou qui ne prend pas possession du lot adjugé dans les délais convenus. Cette suspension des droits ne dégage pas l'adjudicataire des termes et conditions des présentes. De plus, l'adjudicataire ne pourra tenir le CSPQ responsable de toute perte ou tout dommage direct ou indirect attribuables à cette suspension de droits.

### CONSENTEMENT À LA DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS LA SOUMISSION

Tout soumissionnaire présentant une soumission dans le cadre d'un appel d'offres consent, de ce fait, à ce que les renseignements suivants puissent être divulgués à quiconque en fait la demande, que sa mise soit retenue ou non :

- nom de la personne physique ou morale présentant la soumission;
- montant de la mise effectuée;
- rang de la soumission par rapport aux autres soumissions reçues;
- décision concernant l'adjudication du lot;
- en cas de non-conformité de la soumission, le nom de la personne physique ou morale concernée, la mention de non-conformité et les éléments justifiant cette mention.

## CONDITIONS PARTICULIÈRES À CET APPEL D'OFFRES

Veillez prendre note des conditions particulières suivantes :

### MISE MINIMALE

Aucune mise de moins de **20 \$** pour un lot ne sera considérée.

### HORAIRE POUR L'EXAMEN DE LOTS

Toute personne qui désire examiner les lots pourra le faire en se présentant le **20 juillet 2016** entre **8h00 et 12h00** et de **13h00 à 16h00** au 11100, boulevard du Golf, Montréal (Québec) H1J 2Y7.

### DATE ET HEURE LIMITE POUR LE DÉPÔT DES SOUMISSIONS

Le formulaire de soumission et son enveloppe, dûment complétés, doivent être reçus avant le **27 juillet 2016, à 14 h (heure légale du Québec)**, à l'adresse suivante :

Bureau des appels d'offres  
Service de la gestion et de la disposition des biens  
Centre de services partagés du Québec  
880, chemin Sainte-Foy, 8<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 2L2

### PRISE DE POSSESSION DE LOTS

L'adjudicataire devra prendre possession du ou des lots qui lui ont été adjugés avant le **3 août 2016** entre **8h00 et 12h00** et de **13h00 à 16h00**. Prendre rendez-vous avec le représentant des lieux, dont les coordonnées sont mentionnées dans la section « **Information sur les lots de l'appel d'offres** ».

## PRÉSENTATION DES LOTS

❖ **Formulaire de soumission :** [cliquez ici](#)



**Lot 1 - D.S.: 533615**

2.00 MALLES DE RANGEMENT EN METAL  
GRANDEURS DE 90 ET 100 CM  
Ident.: 100000001328  
État: USAGE, UTILISABLE AVEC REPARATION



**Lot 2 - D.S.: 533615**

2.00 MALLES DE RANGEMENT EN METAL  
GRANDEUR: 100 CM  
Ident.: 100000001328  
État: USAGE, UTILISABLE AVEC REPARATION





**Lot 3 - D.S.: 533615**

- 2.00 MALLES DE RANGEMENT EN METAL  
GRANDEURS DE 90 CM ET 100 CM  
Ident.: 100000001328  
État: USAGE, UTILISABLE AVEC REPARATION



**Lot 4 - D.S.: 533615**

- 2.00 MALLES DE RANGEMENT EN METAL  
GRANDEURS DE 90 CM ET 100 CM  
Ident.: 100000001328  
État: USAGE, UTILISABLE AVEC REPARATION





**Lot 5 - D.S.: 533615**

- 2.00 MALLES DE RANGEMENT EN METAL  
GRANDEURS DE 90 CM ET 100 CM  
Ident.: 100000001328  
État: USAGE, UTILISABLE AVEC REPARATION



**Lot 6 - D.S.: 533615**

- 1.00 MEUBLE SECRETAIRE  
Dimensions: 22 X 16 X 33 PO  
Ident.: 100000001328  
État: USAGE, UTILISABLE AVEC REPARATION  
PATTE CASSEE





**Lot 7 - D.S.: 533615**

- 1.00 LOT COMPRENANT:  
- 1 CAUSEUSE DE STYLE ANTIQUE  
- 4 CHAISES DE STYLE ANTIQUE  
Ident.: 100000001328  
État: USAGE, UTILISABLE AVEC REPARATION



**Lot 8 - D.S.: 533615**

- 6.00 CHAISES, EN BOIS SCULPTE, GARNIES DE CANNE  
DE STYLE ANTIQUE, AVEC COUSSINS DISPARATES  
Ident.: 100000001328  
État: USAGE, UTILISABLE AVEC REPARATION



**Lot 9 - D.S.: 533615**

- 1.00 LOT COMPRENANT: UNE BOUILLOIRE,  
- 1 BOUILLOIRE  
- 1 POMPE MANUELLE POUR EAU EMBOUTEILLEE,  
- 2 BOUGEOIRS  
- 1 LAMPE  
Ident.: 100000001328  
État: USAGE, UTILISABLE AVEC REPARATION





**Lot 10 - D.S.: 533615**

- 1.00 LOT COMPRENANT:  
CRUCHE, POT, BOUGEOIR A L'HUILE ET PLAQUE DE PLATRE  
Ident.: 100000001328  
État: USAGE, UTILISABLE AVEC REPARATION



**Lot 11 - D.S.: 533615**

- 1.00 TETE DECORATIVE EN PIERRE  
Ident.: 100000001328  
État: USAGE, UTILISABLE AVEC REPARATION





Lot 12 - D.S.: 533615

- 1.00 VASE DE 12 PO DE HAUT, STYLE ORIENTAL  
Ident.: 100000001328  
État: USAGE, UTILISABLE AVEC REPARATION



Lot 13 - D.S.: 533615

- 1.00 ENSEMBLE DE BAPTEME DE 6 MORCEAUX  
Ident.: 100000001328  
État: USAGE, UTILISABLE AVEC REPARATION





**Lot 14 - D.S.: 533615**

- 1.00 LOT COMPRENANT:  
13 TABLIERS DE CUISINE OU DE SERVICE  
CERTAINS SONT TACHES  
Ident.: 100000001328  
État: USAGE, UTILISABLE AVEC REPARATION



**Lot 15 - D.S.: 533615**

- 1.00 LOT COMPRENANT:  
- 5 FOULARDS  
- 25 MOUCHOIRS EN TISSU  
Ident.: 100000001328  
État: USAGE, UTILISABLE AVEC REPARATION



**Lot 16 - D.S.: 533615**

- 1.00 LOT COMPRENANT:  
- 8 HOUSSES DE COUSSINS CARRES 24X24 PO  
- 1 TETE DE RIDEAU DE 96 PO  
Ident.: 100000001328  
État: USAGE, UTILISABLE AVEC REPARATION





**Lot 17 - D.S.: 533615**

20.00 NAPPERONS DECORATIFS  
Ident.: 100000001328  
État: USAGE, UTILISABLE AVEC REPARATION



**Lot 18 - D.S.: 533615**

1.00 JETEE DE 60 X 40 PO  
Ident.: 100000001328  
État: USAGE, UTILISABLE AVEC REPARATION



**Lot 19 - D.S.: 533615**

4.00 NAPPES  
Ident.: 100000001328  
État: USAGE, UTILISABLE AVEC REPARATION





Lot 20 - D.S.: 533615

- 1.00 PEINTURE DE 19 X 24 PO  
Ident.: 100000001328  
État: USAGE, UTILISABLE AVEC REPARATION



Lot 21 - D.S.: 533615

- 1.00 PASTEL DE 24 X 19 PO  
Ident.: 100000001328  
État: USAGE, UTILISABLE AVEC REPARATION





**Lot 22 - D.S.: 533615**

- 1.00 PEINTURE DE 19 X 24 PO  
Ident.: 100000001328  
État: USAGE, UTILISABLE AVEC REPARATION



**Lot 23 - D.S.: 533615**

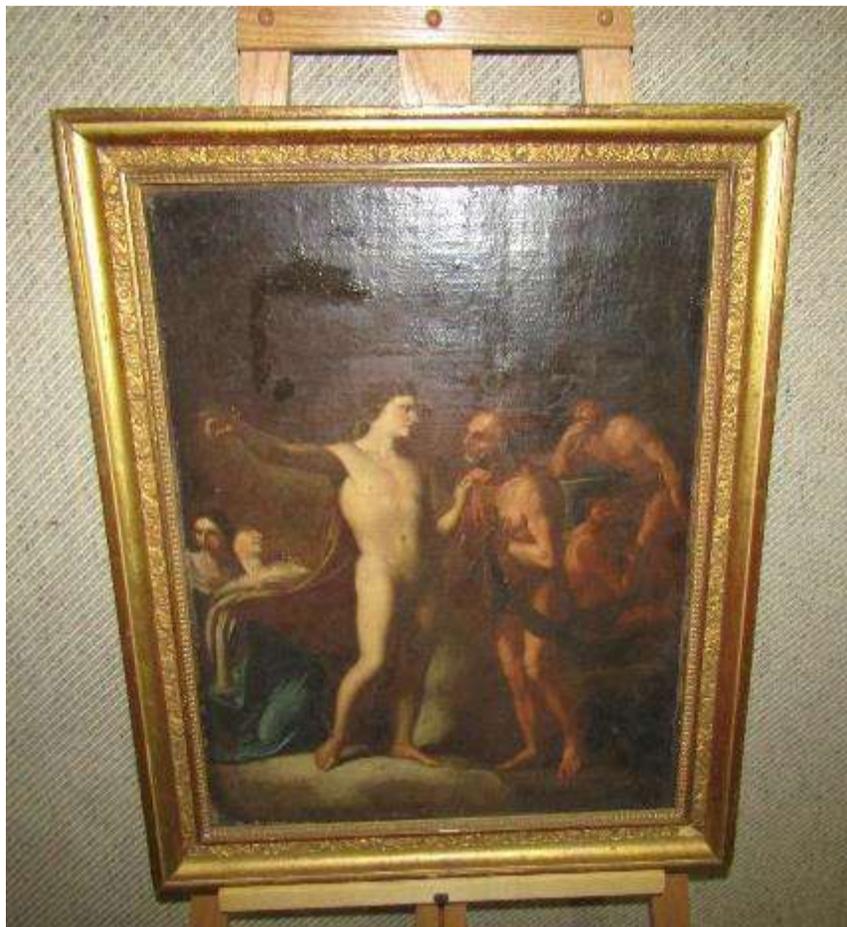
- 1.00 PEINTURE DE 19 X 23 PO  
Ident.: 100000001328  
État: USAGE, UTILISABLE AVEC REPARATION





**Lot 24 - D.S.: 533615**

- 1.00 PEINTURE DE 17 X 23 PO  
Ident.: 100000001328  
État: USAGE, UTILISABLE AVEC REPARATION



**Lot 25 - D.S.: 533615**

- 1.00 PEINTURE DE 19 X 24 PO  
EN MAUVAISE ETAT  
Ident.: 100000001328  
État: USAGE, UTILISABLE AVEC REPARATION





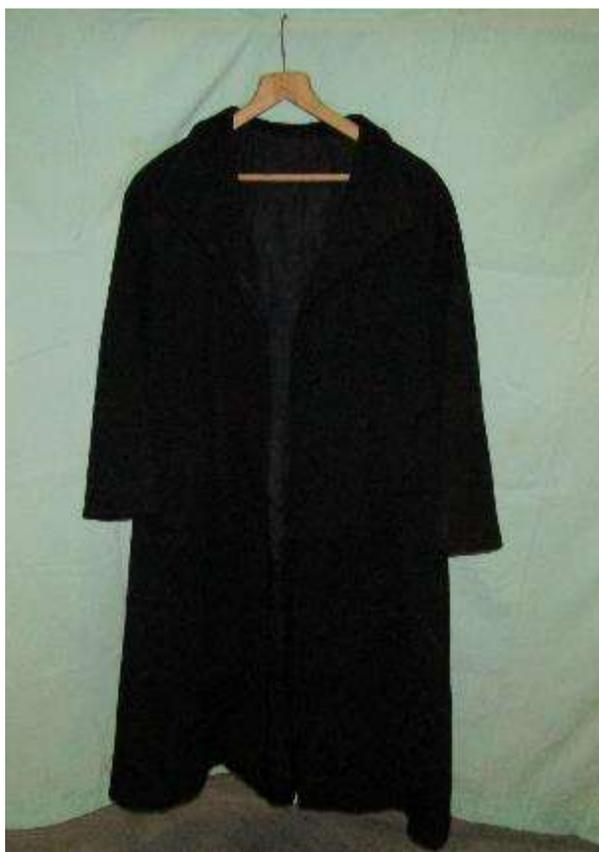
**Lot 26 - D.S.: 533615**

- 2.00 PEINTURES:  
- 1 DE 9 X 12 PO  
- 1 DE 14 X 16 PO  
Ident.: 100000001328  
État: USAGE, UTILISABLE AVEC REPARATION



**Lot 27 - D.S.: 533615**

- 1.00 MANTEAU NOIR EN LAINE  
GRANDEUR: PETIT  
Ident.: 100000001328  
État: USAGE, UTILISABLE AVEC REPARATION





**Lot 28 - D.S.: 533615**

- 1.00 MANTEAU NOIR EN MOUTON DE PERSE  
AVEC COLLET EN FOURRURE  
GRANDEUR: PETIT  
Ident.: 100000001328  
État: USAGE, UTILISABLE AVEC REPARATION



**Lot 29 - D.S.: 533615**

- 1.00 MANTEAU NOIR EN FOURRURE  
GRANDEUR: PETIT  
Ident.: 100000001328  
État: USAGE, UTILISABLE AVEC REPARATION





**Lot 30 - D.S.: 533615**

- 1.00 MANTEAU COURT BRUN, EN FOURRURE  
GRANDEUR: PETIT  
Ident.: 100000001328  
État: USAGE, UTILISABLE AVEC REPARATION



**Lot 31 - D.S.: 533615**

- 1.00 ETOLE DE VISON BRUN  
Ident.: 100000001328  
État: USAGE, UTILISABLE AVEC REPARATION





**Lot 32 - D.S.: 533615**

- 1.00 MANTEAU EN CUIR POUR HOMME  
GRANDEUR: GRAND  
Ident.: 100000001328  
État: USAGE, UTILISABLE AVEC REPARATION



**Lot 33 - D.S.: 533615**

- 2.00 NAPPES CIRCULAIRES EN VELOURS BEIGE  
DE 70 PO ET 22 PO DE DIAMETRE  
Ident.: 100000001328  
État: USAGE, UTILISABLE AVEC REPARATION





**Lot 34 - D.S.: 533615**

- 2.00 NAPPES CIRCULAIRES EN VELOURS BEIGE  
DE 70 PO ET 22 PO DE DIAMETRE  
Ident.: 100000001328  
État: USAGE, UTILISABLE AVEC REPARATION



**Lot 35 - D.S.: 533615**

- 1.00 JETEE EN TRICOT DE 36 X 18 PO  
Ident.: 100000001328  
État: USAGE, UTILISABLE AVEC REPARATION



Les lots 1 à 35 sont entreposés au:

RQ - BNR (SUCCESSIONS EN REGION)  
11100 BOULEVARD DU GOLF  
MONTREAL (QUEBEC) H1J 2Y7

Représentant sur les lieux: YANNICK PREVOST  
Tél.: (514) 334-7727

# INSTRUCTIONS ET CONDITIONS

## 1. DÉFINITIONS

### **SOUSSIONNAIRE :**

Une personne, une société ou coopérative, à l'exception d'un organisme public au sens de l'article 3 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) ou d'un organisme à but non lucratif autre qu'une entreprise dont la majorité des employés sont des personnes handicapées.

### **ADJUDICATAIRE :**

Le soumissionnaire qui a présenté une soumission conforme et qui a déposé la mise la plus élevée et à qui le lot a été adjugé.

### **CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC (CSPQ) :**

Personne morale désignée par la Loi sur le Centre de services partagés du Québec pour favoriser la réutilisation des biens des organismes publics et en disposer lorsqu'ils ne sont plus requis, chapitre C-8.1.1.

### **DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES ET DE SOUSSION :**

Tous les documents relatifs à un appel d'offres, notamment : l'appel d'offres lui-même et le formulaire de soumission incluant les instructions et les conditions générales particulières, les plans et devis et les documents relatifs aux garanties de soumission et aux garanties d'exécution s'il y a lieu sont accessibles sur le site Web de la disposition des biens du CSPQ au [www.dispositiondesbiens.gouv.qc.ca](http://www.dispositiondesbiens.gouv.qc.ca). Les documents d'appel d'offres font partie intégrante du contrat.

## 2. EXAMEN DES DOCUMENTS ET DES LOTS

- 2.1 Le soumissionnaire doit s'assurer qu'il a reçu tous les documents d'appel d'offres. À moins d'avis contraire de sa part avant l'ouverture des soumissions, il est présumé que tous les documents nécessaires lui sont parvenus.
- 2.2 Les bulletins ou addenda émis par le CSPQ aux fins de clarification ou de modification font partie intégrante des documents d'appel d'offres.
- 2.3 Lors de sa visite pour l'examen des lots, le soumissionnaire doit présenter le présent formulaire dûment complété au représentant du CSPQ, sur les lieux d'entreposage et, à défaut, de le faire, il doit faire la demande des documents auprès du représentant.
- 2.4 Le CSPQ ne peut être tenu responsable d'une omission ou d'une inspection inadéquate ou incomplète des biens par le soumissionnaire.
- 2.5 En cas de doute, d'ambiguïté, d'omission, d'erreur ou de contradiction sur les documents d'appels d'offres, le soumissionnaire doit adresser toute question au responsable de l'appel d'offres identifié à la première section du présent document.

## 3. PRÉPARATION ET DÉPÔT DES SOUSSIONS

- 3.1 Le soumissionnaire certifie que chaque soumission qu'il dépose est préparée de bonne foi, sans aucune communication ni entente avec un autre soumissionnaire ou un autre concurrent possible, soit directement, soit par l'entremise d'un tiers.
- 3.2 La soumission doit être présentée sur le formulaire disponible sur le site Web de la disposition des biens du CSPQ au [www.dispositiondesbiens.gouv.qc.ca](http://www.dispositiondesbiens.gouv.qc.ca) ou sur toute photocopie complète de celui-ci (recto-verso) et doit être remplie lisiblement.
- 3.3 Le soumissionnaire indique la mise qu'il désire fixer pour chaque lot visé à l'endroit prévu à cette fin.
- 3.4 La soumission doit être signée à l'endroit indiqué à la page 2.
- 3.5 Le soumissionnaire doit inscrire sur l'enveloppe d'expédition, dans le coin supérieur gauche les informations permettant l'identification de la soumission, incluant le numéro de l'appel d'offres, la date et l'heure limites fixées pour le dépôt de la soumission, son nom et son adresse complète. Le CSPQ n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'ouverture des enveloppes et, conséquemment, de l'admissibilité de chaque soumission.

## 4. DÉLAI DE VALIDITÉ DES SOUSSIONS

Les prix ainsi soumis sont valides pour une période de quarante-cinq jours à compter de la date limite de réception des soumissions.

## 5. DEVICES, TAXES ET FRAIS D'ACQUISITION

- 5.1 Les prix soumis sont établis en monnaie canadienne ayant cours légal au Canada. Aucune autre devise ne sera acceptée.
- 5.2 La taxe de vente du Québec (TVQ) et la taxe sur les produits et services (TPS) ne doivent pas être incluses dans les prix soumis.
- 5.3 Des frais d'acquisition de 5 % seront également facturés sur le montant du lot adjugé. Les frais d'acquisition sont taxables.

## 6. RETRAIT DE LA SOUSSION

Le soumissionnaire peut retirer sa soumission en communiquant par téléphone avec le responsable de l'appel d'offres, en personne ou par lettre recommandée en tout temps, avant la date et l'heure limite de réception des soumissions, et il peut en présenter une nouvelle avant l'expiration de ce même délai.

## 7. ANALYSE DE LA SOUSSION

- 7.1 La détermination du plus haut soumissionnaire se fait à partir des prix soumis.
- 7.2 En cas d'erreur de calcul, le prix unitaire de chacun des biens prévaut.
- 7.3 Le CSPQ ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions

## 8. SOUSSION NON CONFORME

- 8.1 Une soumission est jugée non conforme et n'est pas considérée lors de la détermination du plus haut soumissionnaire lorsqu'elle contient l'une ou l'autre des omissions, erreurs ou anomalies suivantes :
  - a) Omission du formulaire de soumission émis par le CSPQ;
  - b) Utilisation d'un formulaire de soumission autre que celui émis par le CSPQ;
  - c) Absence d'une garantie de soumission lorsque requise;
  - d) Garantie de soumission non signée ou d'un montant inférieur à celui exigé lorsque stipulé aux documents d'appel d'offres;
  - e) Soumission accompagnée de restrictions ou de conditions;
  - f) Soumission reçue autrement que sous pli cacheté;
  - g) Soumission reçue en retard par rapport à la journée et à l'heure indiquée pour le dépôt;
  - h) Soumission décachetée avant ou après la date et l'heure limites fixées, faute d'identification appropriée sur l'enveloppe;
  - i) Omission de signature de soumission;
  - j) Non-respect de toute autre condition mentionnée par le CSPQ dans les documents d'appel d'offres et indiquée comme obligatoire.
- 8.2 Toute omission, erreur ou anomalie en regard de la soumission autre que celles prévus à l'article 8.1, nécessitent une analyse de la part du CSPQ afin de rendre une décision parmi celle-ci :
  - a) La soumission est acceptée telle quelle;
  - b) La soumission est acceptée à la condition que le soumissionnaire la corrige à la satisfaction du CSPQ dans les dix jours suivant l'ouverture des soumissions;
  - c) La soumission est rejetée.

## 9. ENGAGEMENT DE L'ADJUDICATAIRE

À l'adjudication par le CSPQ, le soumissionnaire devient responsable des biens vendus et s'engage à :

- 9.1 Payer le prix soumis par carte de crédit, en argent comptant ou au moyen d'un chèque visé, d'un mandat-poste ou d'un mandat de banque, fait à l'ordre de CSPQ-GESTION ET DISPOSITION DES BIENS.
- 9.2 Respecter les conditions des documents d'appel d'offres, des annexes s'il y a lieu et de la soumission. Ces documents font partie intégrante de la soumission et constituent, comme suite à l'acceptation par le CSPQ, le contrat entre les parties.
- 9.3 Prendre livraison des biens dont il est adjudicataire, dans les délais prescrits à la soumission, sinon, dans les quinze jours qui suivent l'émission du contrat de vente.
- 9.4 Assumer les frais d'emballage, et de transport et doit s'assurer que toutes les exigences légales pour ledit transport sont respectées.

## 10. CESSATION DES ACTIVITÉS

Advenant le cas où l'adjudicataire cesse ses activités de quelque façon que ce soit, y compris en raison de faillite, de liquidation ou de cession de biens, ou advenant le cas où l'adjudicataire fasse défaut de remplir l'une ou l'autre des obligations ou conditions qui lui incombent en vertu du contrat, le CSPQ peut, sur réserve des autres recours :

- a) Appliquer les dispositions relatives à la garantie d'exécution lorsqu'elle est exigée aux documents d'appel d'offres;
- b) Procéder à la résiliation ou à la résolution du contrat selon le cas.